

Assemblée Générale 2012

Samedi 3 mars 2012

Cotisations 2012

Le montant de la cotisation pour l'année est porté à l'ordre du jour de chacune de nos Assemblées Générales.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de la cotisation pour l'année 2012 est fixé à : 25 € pour une adhésion individuelle et 40 € pour un couple.



BULLETIN D'ADHESION

Année 2012

A compléter et à renvoyer à l'adresse de l'association accompagné du règlement correspondant à l'ordre de « Motos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin ».

Nom :	
Prénom :	
Adresse:	
Code Postal :Ville :	
Téléphone fixe :	Portable :
e. mail :	
Date de naissance :	
Je souhaite adhérer à l'association « Mot 2012 :	tos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin » pour l'année
A titre individuel pour un montant de 25	o €
En tant que couple pour un montant de Nom et prénom de la seconde personne ins	40 € scrite :Date de Naissance :
Date :	Signature :